

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA SOCIÉTÉ BLUE GREEN

Golf Grand Lyon-Chassieu

La **CCSPL** prend acte de la première année d'exécution complète du nouveau contrat de concession signé avec la société Blue Green - groupe SAUR - pour une durée de 20 ans, jusqu'au 21 octobre 2035. Son objet est la conception, la réalisation et le financement de travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf. La CCSPL sera attentive à ce que le délégataire assume avant tout ses **missions de service public**, c'est-à-dire de sport pour tous.

En ce qui concerne l'activité 2016, la commission note d'une part la baisse du chiffre d'affaires global (- 2%), et d'autre part la diminution - moins importante qu'en 2015 - du nombre d'adhérents à l'association sportive. Quant à la restauration, le chiffre d'affaires est en baisse malgré le maintien de la fréquentation. La CCSPL souligne en revanche les hausses de la part du service public – qui représente 74% du chiffre d'affaires contre 72% en 2015 -, et du chiffre d'affaires des abonnements et de la boutique.

Pour les années à venir, la commission demande une présentation de l'évolution des effectifs et du chiffre d'affaires de l'ensemble des activités.

La CCSPL approuve la poursuite de la politique de **tarification** en faveur des jeunes, visant à proposer des prix parmi les plus compétitifs de la région. Elle entend les résultats de l'enquête de satisfaction qui se révèle positive pour l'accueil, le parcours et le golf de proximité.

Pour le volet développement durable, la commission prend note de la réalisation des travaux sur le bassin de rétention d'eau et de la prise en compte par le délégataire des préconisations de la Charte sur l'Eau de la Fédération Française de Golf. La CCSPL demande que des indicateurs des consommations d'eau et d'utilisation de produits phytosanitaires soient présentés pour mesurer les effets des actions de réduction engagées.

La commission constate la poursuite des travaux de **Gros Entretien Renouvellement** et d'investissements et, pour la partie financière, une légère baisse des charges.

Enfin, la CCSPL confirme la nécessité de stabiliser l'organigramme et plus spécifiquement la direction du golf.